

C.A.P. Tableaux d'Avancement B et C du 16 mars 2010.

Pour mémoire : être inscrit sur un des tableaux ne signifie pas avoir la garantie d'avancement au grade supérieur dès 2010. La CAP Centrale définira le nombre exact de lauréats par tableau et pour chaque département.
Les CAP Centrales se tiendront les 23 et 24 juin 2010.

CAPL B - Tableau d'avancement

Rappel réglementaire : Note de service n° 10-006-v32 du 4 février 2010

TA au grade de	Critères de sélection	Critères de classement
Contrôleur 1^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none"> * Au moins Contrôleur 2ème classe 7ème échelon depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans de service en B ; * Les conditions sont appréciées au 31.12.2009 pour l'échelon et au 31.08.2010 pour l'ancienneté en catégorie B. - Au moins la note de référence sur les 3 dernières années (sous réserve examen situation des agents notés à -0.01) 	<ul style="list-style-type: none"> - Echelon par ordre décroissant ; - Puis, total des évolutions de note des 3 dernières années par ordre décroissant dans même échelon; -Puis, ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant en cas d'égalité du total des notes.
Contrôleur Principal	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins Contrôleur 1ère classe, 4ème échelon au 31/12/2009 Au moins la note de référence sur les 3 dernières années (sous réserve examen situation des agents notés à -0.01) Contrairement aux autres tableaux, la nomination au grade est conditionnée par l'installation dans les fonctions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Echelon par ordre décroissant ; - Puis, total des évolutions de note des 3 dernières années par ordre décroissant dans même échelon; -Puis, ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant en cas d'égalité du total des notes.

Les Directions départementales **proposent** à la CAP centrale, après discussion en CAPL, la liste des agents qui bénéficieront d'un avancement de grade (dans la limite des postes disponibles).

Proposition de la Direction Locale :

Tableau d'avancement au grade de	Nombre d'agents ayant vocation	Agents remplissant les conditions	Agents classée par la CAPL	Taux provisoire de promotion
Contrôleur 1^{ère} classe	32	25	11	34.37%
Contrôleur Principal	49	42	25	51.02%

Rappel réglementaire : Note de service n° 10-006-v32 du 4 février 2010

TA au grade de	Critères de sélection	Critères de classement
Agent d'Administration Principal 2 ^{ème} classe	- Au moins Agent d'administration 1 ^{ère} classe, 5 ^{ème} échelon au 31/12/2009 ; et justifier 6 ans de service en AA1 ou AR.	- Echelon par ordre décroissant ;
Agent d'Administration Principal 1 ^{ère} classe	- Au moins AAP2 ^{ème} 7ème échelon depuis 2 ans minimum au 31/12/2009; et justifier 5 ans de service en AAP2 ou ARP2. - Au moins la note de référence sur les 3 dernières années (sous réserve examen situation des agents notés à -0.01)	- Puis, total des évolutions de note des 3 dernières années par ordre décroissant dans même échelon; - Puis, ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant en cas d'égalité du total des notes.

Proposition de la Direction Locale :

TA au grade de	Nombre d'agents ayant vocation	Agents remplissant les conditions	Agents classée par la CAPL	Taux provisoire de promotion
AAP. 2 ^{ème} Classe	20	19	13	65.00%
AAP. 1 ^{ère} Classe	66	24	24	36.36%

Vote de la délégation FO 76 en Cadres B et C : Contre

Si nous nous félicitons de la future promotion obtenue par les collègues, nous dénonçons la déconcentration de la gestion des tableaux d'avancement qui entraîne une inégalité de traitement de dossiers entre les agents d'un même département, voire entre départements à cause de la réforme de la notation.

Aussi, nous revendiquons le retour à la procédure centralisée relevant de la compétence de la seule C.A.P. Centrale.

Nous restons par ailleurs opposés à cette réforme qui démotive les agents et qui est source de frustration dans le réseau.

Délégation FO en Cadres B :

Titulaires : Emmanuelle RIVRIN, P.LE GUELLEC, J.BEAUPERE, Catherine BINET, P.VAUTIER et M Françoise LOUCHE.

Délégation FO en cadres C :

Titulaires : Guy JACQUOT, Claude ANCELOT, Catherine DUBERT, expert : Pascal LE GUELLEC.

N'hésitez pas à nous contacter, une réserve de bonification est constituée pour le traitement des recours au niveau local. Pour les agents en échelon fixe ou terminal : ne négligez pas votre notation !